L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 AVRIL 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 153 rue de Chartres. Lovrit & Bernard. 2 avril—3m

DEMANDES.

ON désire une bègère, sans marmots, moyennant repriser et arranger le linge, une personne âgée, qui devra coucher sur les lieux. 107 rue Dorgenois 9 avril—9 11 12

ON demande—Une bonne gardienne au No 64 Esplanade. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 7avri.—

A LOUER.

A LOUER—Un émi de boucher, au coin de Rue Chartres et Mandeville. Sise dépient N Adresser 454 rue de Chartres. 5 avril—8 9 11

A VENDRE.

PIANO à vendre pour cause de départ. S'adresser à W. F., bureau de l'Abeille. 5 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un établissement d'imprimerie et son contenu.

A. Patorno vs "L'Italo Americano" Pub. & Printing Co, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,950—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le VENDREDI, 21 avril 1893, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 198 rue Chartres, entre les rues Ste Anne et Dumaine—

Le contenu d'installations d'un établissement d'imprimerie que contient le dit local, consistant en—

1° Presse (job press), ou les assortis de caractères, effets divers, etc.

Un effre fort en fer, une presse à lettre, un lot de rulling de bureau, meubles, etc., le tout conformément à un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 avril—10 14 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et le droit d'occupation du local No 39 rue Magazine.

Jos. Baum & Fils vs Samuel I. Solomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,863—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Escan St-Charles, dans la rotonde de la Chaussée St-Charles, entre les rues District de cette ville, le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Tous le droit, titre et intérêt du défendeur dans le et au bail fait entre lui et Mme Robert Strong, femme de Robert Strong, du local No 39 rue Magazine, sous un bail écrit daté le 7 mai mars 1892, jusqu'au 30 septembre 1893, à raison d'un loyer mensuel de $75 par mois.

2° Et au cas où le bail ci dessus ne se vendrait pas à une prime, alors que ces offres seront jugées au défendeur d'occuper le dit local de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1893.

(Le montant de ses appointements ayant été payé en plein jusqu'au 30 septembre 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 avril—8 11 14 19

PAR LE CONSTABLE.

John P. Brady vs Marseillis Victor.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 23,663—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, à moi entre-fait, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de l'Hôtel de Ville, à mon entre-pôt, 182 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 11 avril 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un cheval brun foncé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
1avril—1er 6 11 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Elizabeth Michard, veuve de Jean Marie Sabatier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27 210—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
11avril—11 15 20 Greffier.

Succession de Jacob Myers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,398.—Division A—Attendu que Adam Myers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Jacob Myers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
8 avril—8 12 17 Greffier.

Succession de Robert et Ellen Barry

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,561—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes personnes ayant droit ou intérêts à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Francis Scullin et Peter Daley, exécuteurs et administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
8 avril—8 12 17 Greffier.

Succession de John B. McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,938—Division B—Attendu que Elizabeth McGinty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu John B. McGinty décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
8 avril—8 12 17 Greffier.

Succession de Mathias Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,213—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Vaughn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
7 avril—7 11 16 Greffier.

Succession de Susan Ra. Stiles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,474—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Vaughn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
6 avril—6 11 15 Greffier.

Succession de Edwin A. Smith et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,696—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par L. J. Burton administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
6 avril—6 11 15 Greffier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,254.—Succession de Alfred Goldthwaite.—Division "D"—Attendu que John Sillers, résidant à Louisville, Kentucky, tuteur des mineurs Leo Faulkner, Mary Hites, Hugh et Virginie Goldthwaite, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre de l'endosseur dativ (à part des dits mineurs dans la succession d'Alfred Goldthwaite, de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner des raisons pour lesquelles, s'il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pourquoi la demande dédit pétitionnaire ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. DERBETE,
Greffier Greffier.

Succession de Jacob Litman et son mari Jacob Litman vs Marks et Miller.

Les mêmes vs les mêmes et Charles C. Heyle vs les mêmes.

Nos 23,691, 23,694 et 23,696.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. J. Paris, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvel-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 18 avril 1893, à midi, aux Nos 170 et 172 rue G. T. Beauregard, J. A. Early et W. L. Carell, ayant acquis la garantie de compagnie Nationale, par l'entremise de leurs Président, de payer à importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de système inférieure et mathématiquement à vendre sur le marché pour longtemps les Résidences rapidement et économiquement, que les acheteurs devront faire attention, avant de changer et traitant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LOUISIANE et pas d'autres, à ne vendre les coupons d'un tout.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 10 AVRIL—CLASSE No 194
Tirage de 4 heures P. M.

26	17	44	43	50	2	74	69	18	20	62	67

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et avec soin sous les ordres de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
J. A. A. BOUSREAU
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plus grands tirages quotidiens publiés sont vus au tout temps dans toutes les

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME en franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..... $1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages seront tirés à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et au vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages seront tirés mensuellement comme auparavant. Il n'y aura en aucun changement de direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique de la Nouvelle-Orléans.

Remplissant depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt règlement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous résidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce sens, de ce certificat, auquel nous joignons notre nom et nos signatures.

J. H. Early
M. A. Gabelle

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous sommes Banques et Banquiers pour tous les lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. S. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 9 MAI 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, coût	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
100 Lots de	100,	10,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, coût		$10,000
100 Lots de 60,		6,000
100 Lots de 40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de 20, coût		$19,980
999 Lots de 20,		19,980
9,434 Lots se montant à		$263,460

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lequelles nous paierons tous les frais et nous ajoutons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Bonnes Publicités en plein et faites la signature lisible.

Les Compte ayant passé des lots défendant le service de la mails à la Loterie, nous leur sommes des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les lots gagnés.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de loterie après chaque tirage en nombre venir, par Express, comme frais nommés.

En achetant un Bit et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vous que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Commissaires G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant acquis la garantie de compagnie Nationale, par l'entremise de leurs Président, de payer à importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et mathématiquement à vendre sur le marché pour longtemps les Résidences rapidement et économiquement, que les acheteurs devront faire attention, avant de changer et traitant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, à ne vendre les coupons d'un tout.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE ATTRAYANTE.

Propriété améliorée de valeur.

Propriété d'encaisse de valeur consistant en grande bâtisse en bois à deux étages, commode et substantielle avec mansarde, subdivisée en deux magasins et résidences et occupant les deux grands lots de terre coin de l'avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas, en face du Power House et l'avenue Napoléon, au pied de départ de New Orleans and Carrollton Electric Railroad Company.

Succession de Mme Letitia McMahon.

No 27,903—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 26 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en rue de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Carondelet et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 16 mars 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat, ci-après à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses qui y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Broad et White et désignés comme les lots 12 et 13 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 11 lignes de face à la rue Philip sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Pitot et Urquhart. Les améliorations consistent une maison en bois à un étage, bâtisse pour vacherie, etc., et rapportent $10 par mois.

2° Deux lots dans le même district et îlet, adjacents aux lots décrits ci-dessus désignés comme lots 14 et 15 et mesurant chacun, en façade, mètrionne, 34 pieds 7 pouces de face à la rue Urquhart sur 127 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Cinq pour cent du prix en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un an et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, privilège et vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'hypothèques pour l'assurance, et une caution pour forcer le paiement des billet ou des billets.

Les améliorations devront être tenues assurées et à police transférable au vendeur.

L'acquéreur devra en sus payer les taxes de l'année courante au dessus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Jules Dufourcq, notaire.

19 mars—19 22 29—5 12 19 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à la Folle Enchère.

Grand Hôtel de Terre dans le Premier District.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau, 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue du Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour le parroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 mars 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat à lui en vendu à l'encan à propriété ci-après, à savoir:

Trente lots de terre formant tout ce grand îlet de terre borné par les rues Dupré, Guyoso, Banks et Bienville. Voir le plan.

Conditions—Un tiers comptant en plus, la balance à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt par an ensemble avec l'hypothèque, assurance, hommaires d'avoient, clauses, etc. Taxes dues et exigibles sur 1893 seront payées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire. Un dépot de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

15 mars—15 16 22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant Cottage-Résidence avec terrains spacieux,

No 395 St-Pierre, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat.

No 38,147—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune, LE MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue de chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 mars 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat à lui en vendu à l'encan à propriété ci-après, à savoir:

Un nouveau ou une portion de propriété formant le coin de la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 27 borné par les rues Hopital, Pierre, Orléans, Galvez et Miro étant le lot No 3 sur un plan de Pierre Pilié, voyer, daté le 14 décembre 1844 et déposé au bureau de J. Mossy, notaire public, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans sur 114 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage, confortablement subdivisée, voit en ardoise, grande cour, partiellement pavée avec entrée à deux rues St-Pierre et Orléans, bon entourage et à proximité de tout le confort et char urbain devant la maison et contenant environ 3 arpents de terrain.

Conditions—Comptant.—Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. V. Dejan, notaire public. L'acquéreur devra payer les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

19mars—19 22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Coin pour les Affaires.

Ce terrain de valeur sur lequel s'élève une bâtisse en bois,

Au Coin des rues Poydras et Bertrand.

Succession de Mme Evelina Van Buren.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 159 rue de la Commune, LE MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Juge C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 14 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Mme Evelina Van Buren, dossier No 36,069. Il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain en morceau de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le lot 7 dans le carré d'îlet borné par les rues Bertrand, Lafayette (anciennement Hayne) Poydras et Bolivar. Ledit terrain forme l'angle des rues Poydras et Bertrand, et mesure 26 pieds 6 pouces de façade rue Poydras, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Bertrand. Le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Jean Aguesse, notaire. Les améliorations comprennent une jolie bâtisse en bois, située dans un endroit particulièrement désirable pour une exploitation commerciale, dans un quartier populeux.

Conditions—Comptant.—L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication.

19mars—19 22 29—avril 5 12 19

Mme Louise Litman et son mari Jacob Litman vs Marks et Miller.

Les mêmes vs les mêmes et Charles C. Heyle vs les mêmes.

Nos 23,691, 23,694 et 23,696.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. J. Paris, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvel-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 18 avril 1893, à midi, aux Nos 170 et 172 rue G. T. Beauregard, J. A. Early et W. L. Carell, ayant acquis la garantie de compagnie Nationale, par l'entremise de leurs Président, de payer à importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de système inférieure et mathématiquement à vendre sur le marché pour longtemps les Résidences rapidement et économiquement, que les acheteurs devront faire attention, avant de changer et traitant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, à ne vendre les coupons d'un tout.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de Choix

—ET—

TERRAINS

Dans les Premier et Troisième Districts.

Elégante résidence à deux étages, No 389 Avenue Esplanade, coin Rocheblave, avec jolis terrains.

La maison à deux étages, Nos 303 et 305 Avenue Esplanade, entre Prieur et Johnson.

La résidence à deux étages No 213 Avenue Esplanade,

—FORMANT—

L'encoignure Nord-Ouest de la rue Johnson.

Et deux terrains de choix, touchant la propriété ci dessus, sur l'Avenue Esplanade entre les rues Johnson et Galvez.

Deux grands terrains sur la rue Johnson, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

L'îlet de terre borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Onzaga et Abadie.

Une portion de terre formant l'encoignure sud-ouest des rues Rocheblave et Onzaga.

Et six lots de terre coin des rues Gasquet et Anthony.

A L'ENCAN A CREDIT.

Succession de Pierre Lanaux.

No 36,653—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté de 21 mars 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Marie Bordes, épouse défunte de Lizier Pouech, il sera vendu—

Un grand emplacement pour jardin.

1° Une certaine portion de terre située dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 117, borné par les rues Chartres, Royale, Lizardi et Hamey et Egmain, laquelle forme l'encoignure des rues Chartres et Lizardi, et mesure 78 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de 124 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4 et de 124 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4

Une autre de l'encanteur sera vendue prévalant. Le défendeur et ci-dessus est réservé jusqu'au 1er juin 1893.

2° La résidence à deux étages No 303 avenue Esplanade, et l'îlet borné par l'avenue Esplanade, la rue Kerlerec, Prieur et Johnson; le lot mesure à peu près 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 112 et 113 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 11 lignes de face à la rue Pilié sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Pitot et Urquhart. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, bâtisse pour vacherie, etc., et rapportent $10 par mois.

3° Deux lots dans le même district et îlet, adjacents aux lots décrits ci-dessus désignés comme lots 14 et 15 et mesurant chacun, en façade mètrionne, 34 pieds 7 pouces de face à la rue Urquhart sur 127 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Cinq pour cent du prix en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un an et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale, privilège et vente, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'hypothèques pour l'assurance, et une caution pour forcer le paiement des billet ou des billets.

Les améliorations devront être tenues assurées et à police transférable au vendeur.

L'acquéreur devra en sus payer les taxes de l'année courante au dessus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas. T. Benitez, notaire.

11mars—11 15 22 29 avr 5 12 19

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEILLEUR EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET COIN

AU

MARCHE TREME:

206 rue Orléans, Coin Robertson.

A L'ENCAN.

Succession de Azémar Lanabère.

No 38,187.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—LE MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 4 avril 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Pierre Lanaux, à lui en vendu à l'encan.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Villiers et Robertson et formant le coin des rues Orléans et Robertson et mesurant 30 pieds 7 pouces de façade à la rue Orléans sur une profondeur de 120 pieds à la rue Robertson de 57 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant.—Acte de vente aux frais de l'acquéreur.

Un dépot de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication.

19mars—19 22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant Cottage-Résidence avec terrains spacieux,

No 395 St-Pierre, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat.

No 38,147—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune, LE MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue de chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 16 mars 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat à lui en vendu à l'encan à propriété ci-après, à savoir:

Un nouveau ou une portion de propriété formant le coin de la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 27 borné par les rues Hopital, Pierre, Orléans, Galvez et Miro étant le lot No 3 sur un plan de Pierre Pilié, voyer, daté le 14 décembre 1844 et déposé au bureau de J. Mossy, notaire public, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à chacune des rues St-Pierre et Orléans sur 114 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage, confortablement subdivisée, voit en ardoise, grande cour, partiellement pavée avec entrée à deux rues St-Pierre et Orléans, bon entourage et à proximité de tout le confort et char urbain devant la maison et contenant environ 3 arpents de terrain.

Conditions—Comptant.—Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. V. Dejan, notaire public. L'acquéreur devra payer les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

19mars—19 22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Coin pour les Affaires.

Ce terrain de valeur sur lequel s'élève une bâtisse en bois,

Au Coin des rues Poydras et Bertrand.

Succession de Mme Evelina Van Buren.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 159 rue de la Commune, LE MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Juge C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 14 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Mme Evelina Van Buren, dossier No 36,069. Il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain en morceau de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le lot 7 dans le carré d'îlet borné par les rues Bertrand, Lafayette (anciennement Hayne) Poydras et Bolivar. Ledit terrain forme l'angle des rues Poydras et Bertrand, et mesure 26 pieds 6 pouces de façade rue Poydras, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Bertrand. Le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Jean Aguesse, notaire. Les améliorations comprennent une jolie bâtisse en bois, située dans un endroit particulièrement désirable pour une exploitation commerciale, dans un quartier populeux.

Conditions—Comptant.—L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication.

19mars—19 22 29—avril 5 12 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de charpente, Moulures, Machines pour construire, et Actions de Stock.

Conrad Wanderberg vs. ses créanciers.

Vente par ordre du syndic.

A vendre pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 17 avril 1893, à midi, au local 3 4 rue Laurel, près de l'avenue Louisiana, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon George H. Théard, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, division B, daté le 4 avril 1893 Demandeur No 27,449, dans l'affaire de Conrad Wanderberg vs. ses créanciers, il sera vendu:

Un lot de bois de charpente et moulures; un mortier, un pervoir, Tenoner et Combining machines, hand rip saw, etc., un lot de chênets et chênets pour portes et persiennes; deux actions fonds-capital du H. Gerling Hardware Co., limitée de $25.00 chaque action payées en plein; une action capital de Pythian Hall Association, de $100, $30 payé en à compte.

Conditions—Comptant sur les lieux.

6 avril—6 9 11 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Un emplacement de choix pour jardin, coin Chartres et Lizardi, ayant à peu près 80x120 pieds.

Une grocerie et union de choix, coin Dauphine et Lizardi,

Avec cinq lots de terre.

Deux terrains pour bâtir, rue Pleod, près Dauphine.

Dans l'affaire de la Succession de Marie Bordes, épouse défunte de Lizier Pouech—Division B—No 33,799.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, le 24 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages couvert par le number municipal 33 rue Poydras.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1893, en sus du prix de son adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Debel, N. P., aux frais de l'acquéreur.

7 avril—7 12 19 26—mai 3 10

PAR JAS. P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, citernes et planches en cypre pour citernes.

Succession de Frank J. D. Gauthier.—No 38,338.